



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Etats-Unis

Question écrite n° 38030

Texte de la question

M. Yann Galut souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le sort du journaliste américain Mumia Abu Jamal, condamné à mort en 1982 à Philadelphie, à l'issue d'un procès entaché de nombreuses irrégularités, relevées par des experts et des juristes reconnus internationalement. M. Mumia Abu Jamal devait être exécuté le 2 décembre 1999. Suite à la mobilisation mondiale, les autorités américaines ont reporté l'exécution à une date ultérieure. Il lui demande donc ce qu'il compte mettre en oeuvre pour empêcher cette exécution afin que M. Mumia Abu Jamal puisse bénéficier d'un nouveau procès équitable.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères confirme avec force la déclaration récente faite devant l'Assemblée nationale, à savoir que les autorités françaises ne manquent aucune occasion de souligner auprès des responsables de l'Administration américaine la vive préoccupation que le sort de M. Mumia Abu Jamal suscite dans notre pays. Le ministre des affaires étrangères a personnellement écrit, le 29 novembre, à M. Thomas Ridge, gouverneur de Pennsylvanie, pour lui demander d'user de son droit de grâce en faveur de ce condamné à mort. Au-delà de cette démarche, la France poursuit, en liaison avec ses partenaires de l'Union européenne, tous ses efforts pour l'abolition de la peine de mort.

Données clés

Auteur : [M. Yann Galut](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38030

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6763

Réponse publiée le : 3 janvier 2000, page 39